

S.E. Aimée Laurentine Kanyana  
Ministre de la Justice et Garde des sceaux de la République du Burundi

Ministère de la Justice  
BP 1305 Bujumbura,  
Burundi

Bruxelles, 9 décembre 2019

**RE: Appel à la libération des journalistes Iwacu Térence Mpozenzi, Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi and Egide Harerimana**

Votre Excellence,

Nous, les députés soussignés du Parlement européen, vous écrivons pour exprimer nos vives préoccupations concernant la détention continue des journalistes Térence Mpozenzi, Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi et Egide Harerimana, et pour demander leur libération immédiate et sans condition.

Le 22 octobre 2019, ils ont été arrêtés lors d'un reportage pour l'organisation de presse burundaise Iwacu. Les journalistes avaient l'intention de se rendre sur le lieu de combats entre les forces de sécurité burundaises et un mouvement rebelle, Red-Tabara, pour un reportage et avaient informé les autorités de leur intention de le faire. Le 26 octobre, ils ont été accusés de « complicité d'atteinte à la sécurité de l'État » et leur détention a été prolongée le 31 octobre. Le même jour, le ministère de la Justice a déclaré qu'ils n'avaient pas été arrêtés en leur qualité de journalistes ; cependant, nous tenons à souligner que les journalistes ne doivent pas être traités comme des criminels simplement parce qu'ils sont sur les lieux de troubles et qu'ils en rendent compte.

Les journalistes et la société civile devraient être autorisés à jouer leur rôle essentiel dans une société démocratique, en particulier pendant la période préélectorale, à interroger les autorités sur les politiques publiques, à rendre compte de manière indépendante des événements d'intérêt public et à informer les citoyens sur les affaires courantes sans restriction indue. Nous sommes préoccupés par l'effet dissuasif qu'auront probablement ces arrestations sur les journalistes et les organisations de la société civile au Burundi couvrant des sujets sensibles tels que les activités des groupes armés, les violations présumées des droits de l'homme ou les accusations de violence politique.

L'article 31 de la constitution du Burundi garantit la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse. Le Burundi est également partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui garantit le droit de tout Burundais à recevoir et à diffuser des informations.

Dans ce contexte, la détention de Térence Mpozenzi, Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi et Egide Harerimana est une évolution extrêmement préoccupante, qui va à l'encontre des obligations constitutionnelles et internationales du Burundi de défendre la liberté de la presse et de permettre aux journalistes et à la société civile de travailler de manière indépendante dans le pays. Nous appelons aux autorités burundaises de reconsidérer le cas des quatre journalistes d'Iwacu, de les libérer immédiatement et sans condition et de veiller à ce que tous les journalistes du pays puissent exercer librement leur profession, sans crainte d'être arrêtés ou harcelés.

Veillez recevoir, Excellence, l'assurance de notre considération distinguée.

Charles Goerens

François Alfonsi

Petras Austrevicius

Benoît Biteau

Damien Carême

David Cormand

Gwendoline Delbos Corfield

Karima Delli

Yannick Jadot

Michèle Rivasi

Caroline Roose

Mounir Satouri

Marie Toussaint

Salima Yenbou

Luisa Porritt

Alice Kuhnke

Pär Holmgren

Ellie Chowns

Olivier Chastel

Krzysztof Hetman

Marc Tarabella

Javier Nart

Ivan Stefanec

Martin Horwood

Raphaël Glucksmann

Petras Austrevicius

Konstantinos Arvanitis

Assita Kanko

Isabel Santos

Mohammed Shaffaq

Brando Benifei

Helmut Scholz

Jan-Christoph Oetjen

Karen Melchior

Petra De Sutter

Julie Ward

Katrin Langensiepen

Ernest Urtasun

CC:

Ambassadeur de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, S.E. Thérance Ntahiraja

Chef de la délégation de l'UE au Burundi, S.E. Amb. Claude Bochu

Directeur général pour l'Afrique, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), M. Koen Vervaeke  
Directrice, directrice générale adjointe pour l'Afrique, SEAE, Mme Birgitte Markussen  
Chef de division pour l'Afrique centrale, SEAE, M. Gerardus Gielen  
Chef de la division des droits de l'homme, SEAE, Mme Luisa Ragher